

En 2021, la consommation de médicaments en ambulatoire augmente de 4,4% pour s'établir à 31,1 milliards d'euros, soit 13,7% de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). Cette progression est due à la hausse des volumes (+7,7%), alors que les prix continuent de baisser (-3,0%). Les trois quarts de ces dépenses sont prises en charge par la Sécurité sociale. De plus, dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, les tests antigéniques et les vaccinations réalisés en officine de ville représentent 2,3 milliards d'euros.

La consommation de médicaments en ambulatoire augmente pour la première fois depuis 2014

La consommation de médicaments en ambulatoire inclut les délivrances de médicaments en tant que soins de ville, c'est-à-dire ni dans le cadre d'une hospitalisation ni d'un hébergement en établissement médico-social. Elle comprend donc les médicaments délivrés en officine de pharmacie et en rétrocession hospitalière, y compris les remises conventionnelles afférentes. Les rémunérations forfaitaires et le dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (DIPA) des pharmaciens d'officine sont également rattachés à cet agrégat, car elles sont principalement rattachables à l'activité de délivrance de médicaments.

En 2021, la consommation de médicaments en ambulatoire s'élève à 31,1 milliards d'euros¹, en hausse de 4,4% par rapport à 2020 (*tableau 1*). Elles augmentent pour la première fois depuis 2014, portées par une forte hausse des volumes (+7,7%) et malgré une baisse des prix de 3,0%. La progression enregistrée en 2021 est liée à plusieurs facteurs :

- La baisse des prix des médicaments (-3,0%) est moins forte que les années précédentes : elle était en moyenne de -4,2% par an entre 2011

et 2019² puis de -6,8% en 2020 (*graphique 1*). Pour les médicaments remboursables (92% des dépenses), elle s'explique par la régulation par les prix, moins importante en 2021 que les années précédentes. Pour les médicaments non remboursables, les pharmaciens de ville fixent librement les prix, et ceux-ci augmentent de 1,5% en moyenne en 2021.

L'effet prix intègre la progression des remises conventionnelles³ qui viennent minorer les dépenses. Le montant de ces remises a plus que décuplé en dix ans, passant de 0,3 milliard d'euros en 2011 à 3,0 milliards d'euros en 2021. Cette année, elles augmentent encore fortement, de 0,5 milliard d'euros par rapport à 2020⁴, ce qui minore la dépense.

- L'augmentation en volume (+7,7%) est particulièrement élevée ; elle s'explique notamment par de fortes hausses de consommation sur plusieurs classes thérapeutiques, notamment les traitements du cancer, les immunosuppresseurs et les antidiabétiques. L'effet volume intègre aussi l'innovation, et en 2021 l'arrivée de nouveaux traitements de la mucoviscidose sur le marché officinal (Kaftrio® et Symkevi®) tire les dépenses à la hausse.

¹ Par rapport à la précédente édition, la consommation de médicaments a été révisée et intègre le versement au titre du DIPA (72 millions d'euros versés en 2020). À l'inverse, désormais les dépenses liées aux vaccins sont exclues de la CSBM, afin de se conformer aux définitions européennes utilisées pour les comparaisons internationales. Ces dépenses sont maintenant classées en dépenses de prévention et présentées en fin de fiche.

² La diminution du prix des spécialités remboursables n'est pas parfaitement appréhendée du fait du mode de calcul de l'indice (à qualité constante) [*annexe 4*] mais elle retrace l'effet des actions entreprises pour maîtriser les prix.

³ Les remises conventionnelles constituent un pur effet prix intégrées dans le calcul de l'indice de prix des médicaments. Dans les comptes de la santé, la consommation de médicaments est donc valorisée au prix public, net des remises conventionnelles.

⁴ Les remises sur les médicaments délivrés en ville (officines de ville et rétrocession hospitalière) sont comptabilisées au sein de la consommation de soins depuis l'édition 2021 de ce panorama. Sont exclues de ce montant les remises globales, calculées sur les plafonds de chiffres d'affaires des fabricants qui ne sont pas rattachables à un médicament en particulier.

Le nombre global de boîtes remboursables recule de 1 % par rapport à 2020, mais augmente de 2 % hors homéopathie¹.

L'année 2021 a vu la mise en place d'une nouvelle réglementation sur les ruptures d'approvisionnement, un sujet prégnant ces dernières années.

Les honoraires de dispensation (HDD) baissent de 0,6 % cette année, après de fortes hausses en 2019 (avec la mise en place de trois nouveaux honoraires de dispensation pour l'exécution d'ordonnances) puis en 2020 (avec leur revalorisation et de nouvelles facturations liées à la délivrance de masques dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19).

Les rémunérations forfaitaires perçues par les officines s'élèvent à 0,1 milliard d'euros et correspondent aux indemnités d'astreinte pour la permanence pharmaceutique et à la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP).

Contrairement à celle des médecins, la ROSP des pharmaciens n'a pas de volet prévention : ses deux volets sont « qualité de service et modernisation de l'officine » et « qualité de la pratique ».

Tableau 1 Consommation de médicaments en ambulatoire (y compris remises et rétrocessions hospitalières)

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble	32 380	31 383	31 356	30 868	30 646	29 817	31 138
Médicaments remboursables	29 648	29 121	29 292	29 232	29 469	29 706	31 656
<i>délivrés en officine, avec prescription</i>	27 201	22 652	22 681	23 213	22 750	22 615	24 412
<i>délivrés en officine, sans prescription ou non présentés au remboursement</i>	870	747	733	716	709	687	722
<i>délivrés en officine, HDD¹</i>	0	2 702	2 693	2 658	3 525	3 982	3 958
<i>Rétrocédés</i>	1 577	3 019	3 186	2 646	2 485	2 421	2 565
Médicaments non remboursables	2 908	2 806	2 746	2 810	2 573	2 314	2 355
Rémunérations forfaitaires hors HDD	82	331	386	333	242	225	103
Remises	-257	-875	-1 068	-1 508	-1 639	-2 501	-2 978
DIPA ²						72	1
Évolution totale (en %)	0,1	-0,6	-0,1	-1,6	-0,7	-2,7	4,4
Prix (en %)	-2,1	-3,9	-3,3	-4,8	-4,5	-6,8	-3,0
Volume (en %)	2,3	3,4	3,4	3,4	4,0	4,4	7,7

1. Honoraire de dispensation.

2. Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (*fiche 2*).

Note > Les dépenses du Fonds de financement de l'innovation thérapeutique (*glossaire*) relatives aux médicaments rétrocedés sont directement intégrées dans ce poste.

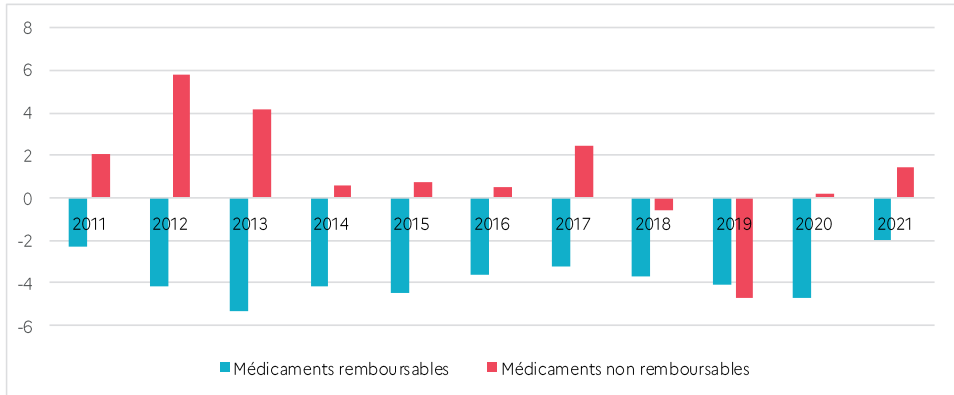
Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix.

¹ En janvier 2021, le remboursement des médicaments homéopathiques a été arrêté ; ces médicaments sont

donc passés dans la catégorie des médicaments non remboursables.

Graphique 1 Évolution annuelle de l'indice de prix des médicaments remboursables et non remboursables (hors remises conventionnelles)

En %



Note > L'indice des prix à la consommation (IPC) est calculé chaque année par l'Insee à qualité constante. L'effet sur les dépenses de l'innovation, souvent coûteuse, n'y est donc pas retracé et fait partie de l'« effet volume ».

Lecture > En 2021, l'indice de prix des médicaments remboursables a diminué de 2,0%.

Champ > France métropolitaine.

Source > Insee.

9 % des dépenses de médicaments en ambulatoire ne sont pas présentées au remboursement

Hors remises conventionnelles, les médicaments présentés au remboursement ne représentent que 91 % des achats de médicaments en ambulatoire (tableau 1). Les dépenses non présentées au remboursement s'élèvent à 3,1 milliards d'euros en 2021. Elles sont constituées des médicaments non remboursables pour 2,4 milliards d'euros et des médicaments remboursables (achetés sans prescription ou non présentés au remboursement) pour 0,7 milliard d'euros. La consommation de médicaments comprend, en plus des médicaments dispensés en ambulatoire, des médicaments facturés « en sus » dans les hôpitaux et les cliniques¹ (tableau 3). Ce poste s'élève à 4,2 milliards d'euros en 2021, en forte augmentation par rapport à 2020 (3,5 milliards d'euros en 2020). Ces médicaments de la

« liste en sus », innovants et très coûteux, sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale en plus du forfait d'hospitalisation. Ce montant inclut les médicaments sous le régime dérogatoire de prise en charge de médicaments innovants avant leur autorisation de mise sur le marché (AMM)². Aux dépenses de ces médicaments « en sus » viennent se retrancher des remises conventionnelles spécifiques aux établissements, d'un montant de 1,7 milliard d'euros en 2021.

Près des trois quarts de la dépense prise en charge par la Sécurité sociale

En 2021, la Sécurité sociale³ finance 75,0 % de la dépense de médicaments en ambulatoire (tableau 2).

L'État en prend en charge 0,3 % et les organismes complémentaires 11,4 %. Le reste à charge des ménages représente 13,3 % de la dépense, soit 4,1 milliards d'euros en 2021.

¹ Ces médicaments de la liste en sus ne correspondent qu'à une partie de la consommation de médicaments en établissements : il y a également la délivrance de médicaments hors liste en sus, qui est incluse dans la tarification des actes (GHS) et n'est pas individualisable. Ces médicaments-ci ont ainsi financés « intra-GHS » et non pris en compte dans cette fiche.

² Début juillet 2021, ce régime a été refondu : les autorisations temporaires d'utilisation (ATU) et re-

commandations temporaires d'utilisation (RTU) ont été remplacées par deux nouveaux dispositifs, l'accès précoce et l'accès compassionnel, et ce afin de simplifier et d'accélérer les circuits de mise à disposition sur le marché.

³ Jusqu'en 2020, la complémentaire santé solidaire (CSS) était financée directement par l'État. À partir de 2021, le financement de la CSS est assuré par la Sécurité sociale.

Entre 2011 et 2021, la part des dépenses à la charge des organismes complémentaires a baissé de 4,5 points tout comme celle restant à la charge des ménages (-1,2 point). En parallèle, la part de la Sécurité sociale dans le financement global a progressé de 6,8 points entre 2011 et 2021.

Une stabilité des effectifs de pharmaciens

Au 1^{er} janvier 2021, 73 000 pharmaciens sont en activité et inscrits à l'Ordre des pharmaciens. Sur la période récente, les effectifs sont restés pratiquement stables (en moyenne +0,1% par an entre 2012 et 2021).

Tableau 2 Répartition des dépenses de médicaments par financeur en 2021

En milliards d'euros

	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	23,4	75,0
État	0,1	0,3
Organismes complémentaires	3,5	11,4
Ménages	4,1	13,3
Ensemble	31,1	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 3 Consommation de médicaments en ambulatoire et de médicaments en sus 2021

En millions d'euros

Consommation de médicaments en ambulatoire et médicaments en sus (y compris remises)									
35 320									
Consommation de médicaments en ambulatoire (y compris remises)				Consommation de médicaments en sus (y compris remises)					
31 138				4 182					
Achats de médicaments en ambulatoire (hors remises)			Remises conventionnelles		Médicaments en sus (hors remises)		Remises conventionnelles		
34 115			-2 978		5 927		-1 744		
Dépense présentée au remboursement	31 038	Dépense non présentée au remboursement	3 077						
Prestations de la Sécurité sociale	25 667	Médicaments non remboursables	2 355	En officine de ville	-2 978	Délivrés à l'hôpital	4 937	À l'hôpital	-1 451
Prestations de l'État	93	Médicaments remboursables non présentés au remboursement ou achetés sans prescription	722			Délivrés en clinique	990	En clinique	-293
Prestations des organismes de base au titre de la CSS	468								
Ticket modérateur hors CSS	4 071								
Franchise	636								
Contrat et rémunérations forfaitaires	103								
DIPA	1								

Source > DREES, comptes de la santé.

Les dépenses de prévention s'élèvent à 2,9 milliards d'euros en 2021

Les dépenses de prévention réalisées par les pharmaciens d'officine, comptabilisées en dehors de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), s'élèvent à 2,9 milliards d'euros en 2021. La majorité de ce montant, soit 2,3 milliards d'euros, correspond à des actes réalisés dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, et principalement des tests antigéniques (2,2 milliards d'euros). 82 millions de tests anti-

géniques pour la détection de l'infection au Covid-19 ont été réalisés sur l'année, très majoritairement par des pharmaciens et principalement pendant les différentes vagues de l'épidémie (*graphique 2*). Les pharmaciens de ville ont également réalisé des vaccinations contre le Covid-19, soit en officine soit dans les centres de vaccination, pour un montant de 0,1 milliard d'euros.

Enfin, les dépenses de délivrances de vaccins (hors Covid-19) en officine de ville s'élèvent à 0,6 milliard d'euros en 2021. ■

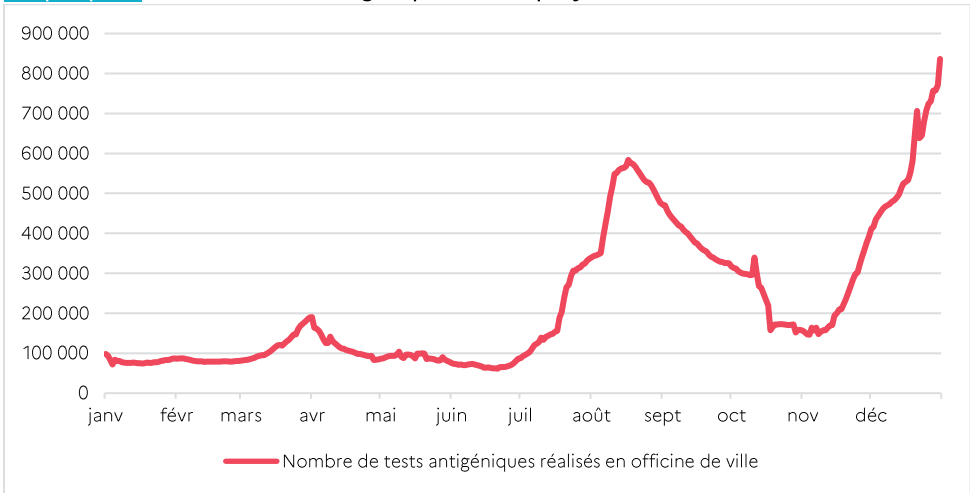
Tableau 4 Les dépenses de prévention réalisées par les pharmaciens de ville

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévention	546	452	442	555	583	787	2 929
Tests antigéniques réalisés en officine de ville						207	2 172
Vaccination contre le Covid-19 réalisée en officine de ville							138
Vaccination contre le Covid-19 réalisée hors officine de ville							8
Délivrance de vaccins (hors Covid-19)	546	452	442	555	583	580	610

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 2 Nombre de tests antigéniques réalisés par jour en 2021



Note > Cette série quotidienne est lissée par une moyenne mobile centrée hebdomadaire.

Champ > France entière.

Source > DREES, à partir de données SI-DEP et Assurance maladie.

Pour en savoir plus

Millien, C. (2019, mars). 8 % de pharmaciens en plus entre 2018 et 2040, et une densité stabilisée. DREES, *Études et Résultats*, 1110.